

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

Le vingt-sept du mois d'octobre de l'an deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, M. Gérard BAUDET, M. Daniel BROUZE, M. Bertrand JACQUET, Mme Anita DESUZINGE, Mme Francine JACQUIER, M. Christian DETRAZ, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD (arrivée à 20H45), Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etait Absente excusée : Mme Séverine LATOUR donne pouvoir à Mme Anita DESUZINGE

Secrétaire de séance : Mme Anita DESUZINGE

Date de la convocation : le 19 octobre 2016

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2016

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DU REDON

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

III. ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU DIT « LES GRANDES VIGNES »

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. DUTRUEL Bernard, représentant de la SARL « la Rive », propose à la Commune d'acquérir les parcelles suivantes :

- A3583 pour une contenance de 362m²,
- A3584 pour une contenance de 142m²,
- A3585 pour une contenance de 85m².

Le propriétaire propose de céder gratuitement lesdites parcelles. Cependant, les parcelles A3583 et A3584 correspondent à une partie de l'impasse des Grandes Vignes et ne présentent donc pas d'intérêt pour la Commune. La Commune serait intéressée par l'acquisition de la parcelle A3585, le long de la route des Cinq Chemins, pour permettre la régularisation des travaux de sécurisation des accès du Collège.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

- considère qu'il est intéressant d'acquérir la parcelle A3585 pour régulariser les travaux de sécurisation des accès du Collège,
- décide d'acquérir cette parcelle à titre gratuit. Pour les besoins de la publicité foncière, la valeur vénale du bien est estimée à 1 €,
- décide de passer l'acte d'acquisition en la forme administrative,
- donne pouvoir à M. le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- décide que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

IV. PROPOSITION D'ACQUISITION

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Mme Lina DONCHE, propriétaire au Chef-lieu, qui souhaiterait vendre son bien en viager, à la Commune. Il s'agit d'une habitation d'environ 300 m² avec un jardin et deux tours vestiges de l'ancien château de Margencel. Cependant, il n'y a pas d'accès, mis à part, une servitude de passage, ni de garage ou de place de stationnement.

Après débat, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 18 voix pour :

- décide de ne pas donner suite à cette proposition. Le logement est difficilement aménageable en réhabilitation pour une exploitation communale.

V. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire demande au Conseil Municipal que soit actée une modification du règlement de la Salle des Fêtes, pour les associations. Il s'agit de reporter au 30 septembre de chaque année, la date limite de réservation de la salle. En effet, actuellement, les particuliers qui souhaitent réserver la salle, notamment pour un mariage, ont peu de temps pour s'organiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette proposition,
- que les réservations de salle seront effectives après le 30 septembre de chaque année,
- que la mise à disposition pour une location le week-end, sera possible du jeudi au lundi.

VI. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif contre le PLU. M. le Maire rappelle les faits au Conseil Municipal. La CCBC peut appuyer la Commune en instance.

Il propose au Conseil Municipal de retenir la société d'avocats ASEA, pour défendre la Commune.

M. le Maire aborde la copie d'un courrier qu'il a reçu et dont chaque conseiller était destinataire. Des riverains s'inquiètent de la sécurisation routière suite à l'accord du permis de construire de 18 maisons, à Zusinges. M. Yves GILLET rappelle que ce permis de construire a été étudié en commission et qu'un giratoire va être aménagé au niveau de l'oratoire pour sécuriser les lieux. Mme Dominique JORDAN souligne que la Commune est passée outre l'avis défavorable du Département. M. Bernard MASSOULIER qui a rencontré le Département informe le Conseil Municipal que le but de cet avis est de motiver les investisseurs à participer aux dépenses d'aménagement routier. Il informe également le Conseil Municipal que le bureau d'études a bien avancé et que le projet sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Mme Dominique JORDAN demande au Conseil Municipal ce qui pourrait également être proposé en plus d'un giratoire.

M. Bernard MASSOULIER propose de rajouter, à l'étude en cours, l'entrée de Zusinges (côté chef-lieu).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande pour créer un Conseil Municipal Jeunes. Mme Dominique JORDAN propose de se renseigner auprès d'autres Communes concernées.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle demande d'emplacement pour de la vente ambulante. Cependant, les demandeurs auraient besoin d'une alimentation électrique. La demande est refusée.

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal de la réalisation du diagnostic énergétique de l'appartement qui sera mis en location au-dessus de la Mairie. L'appartement est classé en catégorie G. Un affichage sera mis en place sur les panneaux communaux en vue de la location.

M. Didier RENAUD, délégué au SIEM, informe le Conseil Municipal, que le SIEM a programmé les travaux de changement de canalisation d'eau potable sur la route Neuve, courant 2017.

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté de mise en demeure de réaliser les mesures prescrites par un arrêté d'insalubrité remédiable sur un logement à Jouvernex. Les propriétaires du logement contestent cet arrêté.

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que l'association « la Passerelle » fêtera ses 35 ans cette année, le vendredi 4 novembre 2016, dès 18h30, à la Salle des Fêtes.

Mme Anne LEPIZZERA informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique sur le PLUi aura lieu le lundi 21 novembre, à 20h, à la Salle des Fêtes de Margencel. De plus, une réunion publique aura lieu le jeudi 10 novembre, à 20h, à sciez, au CAS sur le thème des ordures ménagères.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que sur la Voie Communale n°3, au niveau de Bisselings, il a réalisé un croquis pour supprimer l'écluse actuelle et reporter les stationnements en face. Des échanges ont actuellement lieu avec le propriétaire du trottoir pour résoudre ce problème. Par ailleurs, il y a de fortes chances pour que le chantier se termine au printemps prochain.

Mme Dominique JORDAN demande au Conseil Municipal qu'ait lieu, l'année prochaine, une cérémonie des vœux du Maire aux associations ainsi qu'à la population. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les Jeudis 24 novembre 2016 et 22 décembre 2016 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

